



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-dix-huitième session

Rome, 4-8 novembre 2019

**Budget de la Commission des thons de l'océan Indien pour 2020
(et projet de budget pour 2021)**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif de la Commission des thons de l'océan Indien

Tél.: +248 4225494

chris.obrien@fao.org

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



RÉSUMÉ

- La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) est responsable de la gestion de 16 espèces de thons et de thonidés dans l'océan Indien. Elle relève de l'article XIV de l'Acte constitutif et réunit 31 pays membres.
- En application de l'article III.8 du Règlement financier de la Commission, son budget administratif est présenté au Comité financier de l'Organisation pour information.
- Le présent document contient des renseignements relatifs aux budgets dont la Commission était saisie à sa vingt-troisième session (17-21 juin 2019): le budget définitif pour 2018, le budget de 2019, en cours d'exécution, le budget adopté par la Commission pour 2020 et un projet de budget pour 2021.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note du budget adopté pour 2020 par la Commission des thons de l'océan Indien à sa vingt-troisième session (17-21 juin 2019).

Budget approuvé pour 2020 et projet de budget pour 2021

		2018	2019	2020	2021
		Montants effectifs			
1	Dépenses de personnel	2 020 662	2 632 757	2 514 220	2 564 505
2	Dépenses de fonctionnement	899 182	1 138 000	1 445 000	1 233 950
3	Contributions supplémentaires Seychelles	0	(20 100)	(20 100)	(20 100)
4	Dépenses d'appui aux projets	131 393	169 684	178 165	170 930
5	Provision pour déficit	0	150 000	0	0
6	Fonds de participation aux réunions	250 903	200 000	250 000	250 000
	Total	3 302 139	4 270 341	4 367 285	4 199 285